

Mercredi 9 décembre 2015



Comité de suivi départemental de la réforme des rythmes scolaires



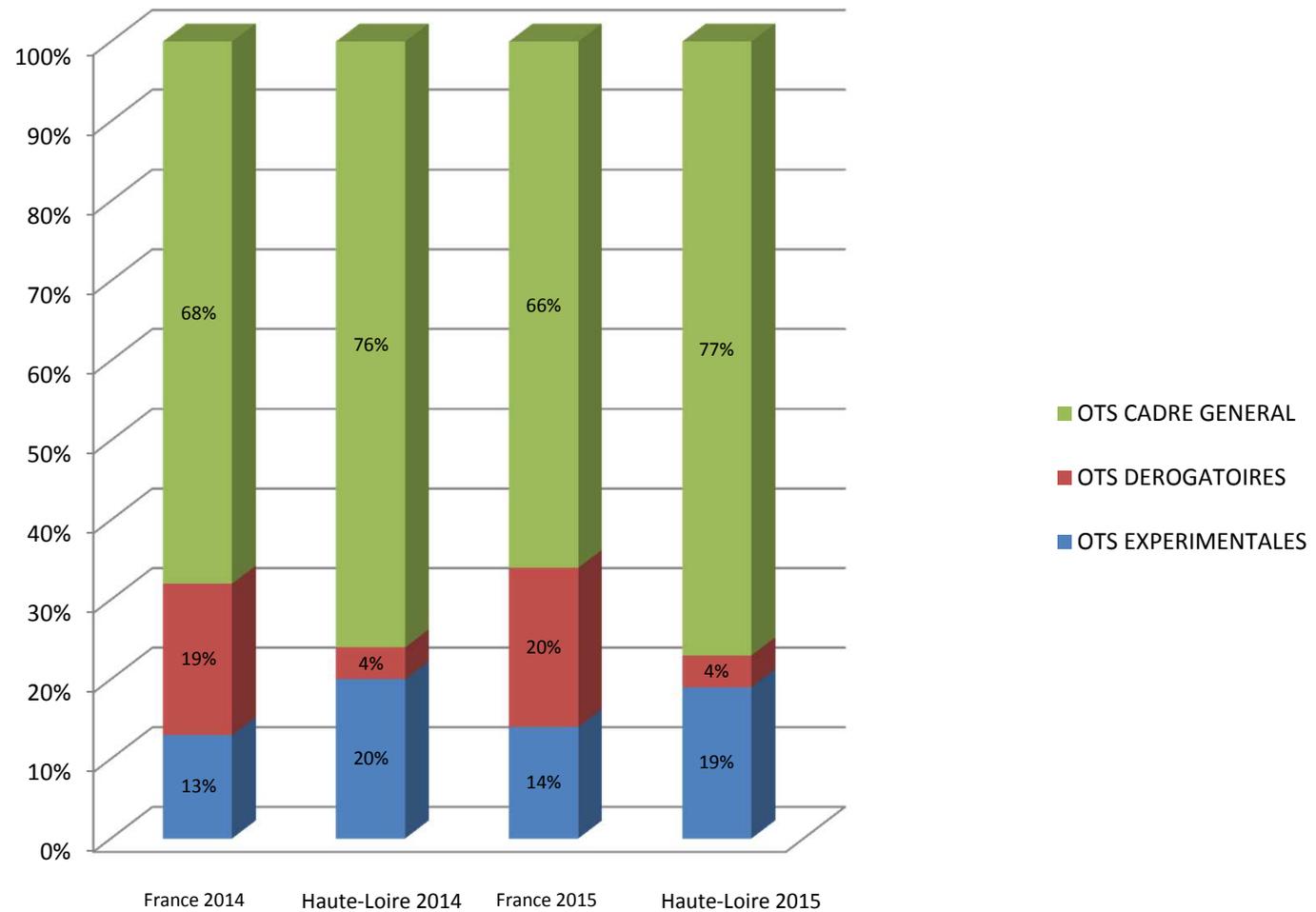
Organisation des temps scolaires

Au total, en France, à la rentrée 2015, 86% des organisations des temps scolaires relèvent du décret du 24 janvier 2013 (décret dit « Peillon »).

En Haute-Loire, ce taux est de 81,18 % des écoles.

35 écoles représentant 29 communes sont organisées sur la base du décret dit « Hamon ».

Répartition des OTS en fonction du cadre juridique choisi à la rentrée





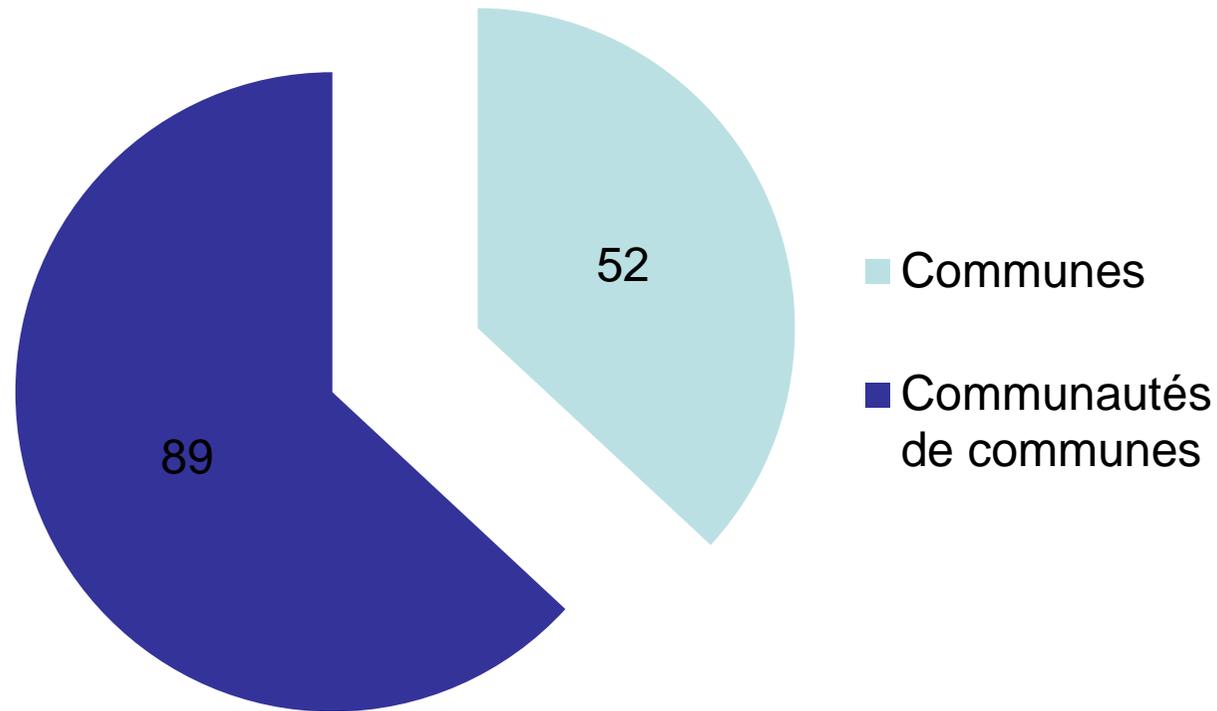
Généralisation des PEdT

Au niveau national, au moins 80% des communes sont couvertes par un Pedt à la rentrée 2015.

La généralisation en 2015 des PEdT constitue un objectif prioritaire du Ministère.

Dans notre département, cet objectif est dépassé puisque 100% des communes de la Haute-Loire disposent d'un PEdT validé.

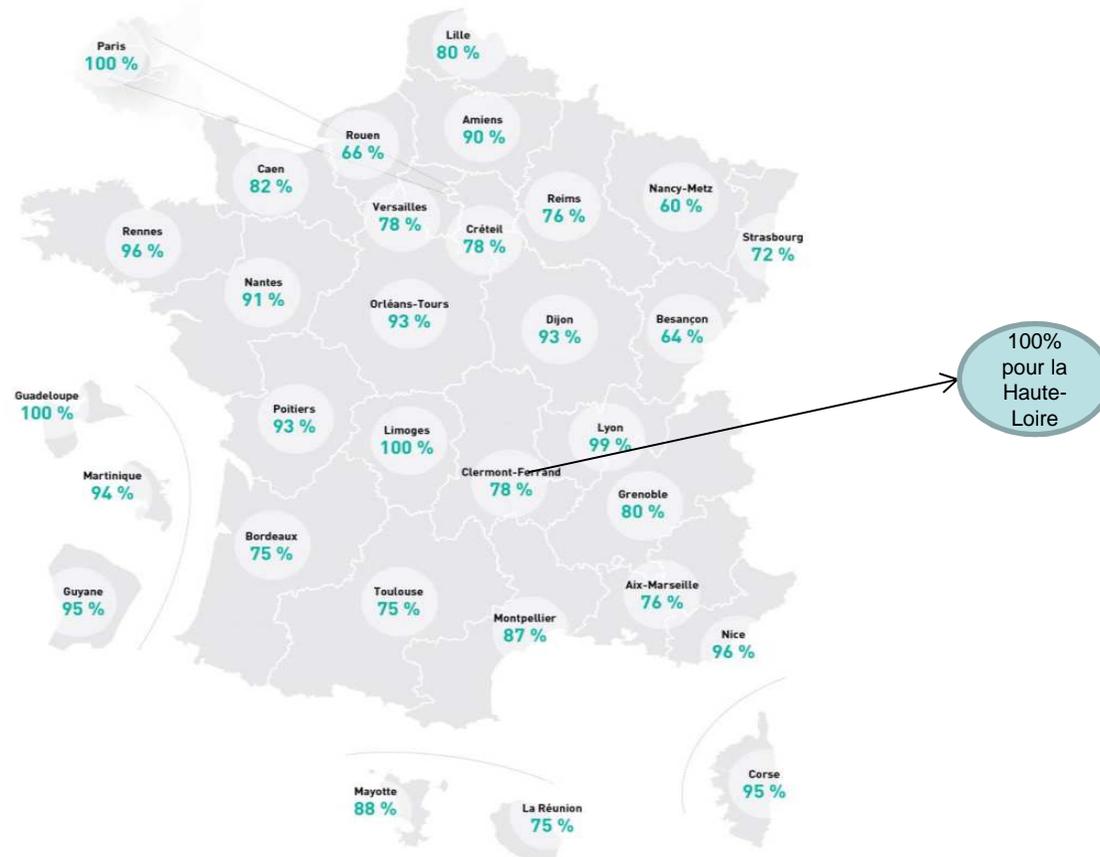
Elaboration des PEdT (en nombre de communes concernées)



16 communautés de communes ont élaboré le PEdT pour 89 communes.

□ Pourcentage de communes couvertes par un PEdT au 1^{ER} septembre 2015

Pourcentage de communes couvertes par un PEDT au 1^{er} septembre 2015



Plus de **18 700 communes** couvertes par un PEdT à la rentrée 2015, soit **82 % des communes**.



Le comité de suivi départemental

Le comité de suivi départemental associe les participants au groupe départemental de suivi (DSDEN, DDCSPP et CAF) et les différents partenaires (responsables municipaux et/ou intercommunaux, parents d'élèves, enseignants, représentants syndicaux, associations complémentaires,)

Réunions du comité et production

Le 5 juillet 2013 : observatoire sur la mise en place du suivi des rythmes scolaires.

Le 25 septembre 2013 : installation du comité de suivi

Le 6 novembre 2013 : mise en place de 5 groupes de travail

Le 4 juin 2014 : présentation des travaux (« préconisations I »)

Le 3 octobre 2014 : bilan de rentrée et objectifs des groupes de travail pour l'année.

Le 26 février 2015 : point sur les travaux des commissions

Le 24 juin 2015 : présentation des enquêtes réalisées auprès des communes et des enseignants

Le 9 décembre 2015 : présentation du livret des travaux des commissions (« Préconisations II »).



Éléments budgétaires et financiers



Un outil d'aide à l'élaboration du PEDT

Pour répondre au mieux aux attentes des maires, le site du Ministère de l'Éducation Nationale (<http://pedt.education.gouv.fr/>) a été ouvert depuis février 2015 conjointement par les ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Ce site a été élaboré en collaboration des associations d'élus notamment l'AMF et l'AMRF, des maires, de la CAF, le CAPE.

Ce site guide les élus dans la préparation, l'élaboration et l'évaluation de leur projet éducatif.



Fonds d'amorçage/fonds de
soutien

L'aide financière pérennisée

Au niveau national :

- en 2013/2014, 4000 communes ont reçu plus de 80 M€ pour 1,3 M d'élèves ;
- en 2014/2015, 22 600 communes ont bénéficié de 372 M€ pour 5,8 M d'élèves.

Au niveau départemental :

- en 2013/2014, 13 communes ont reçu 61750 € pour 1235 élèves ;
- en 2014/2015, 141 communes ont bénéficié de 871 860 € pour 15114 élèves.
- en 2015/2016, 136 communes ont effectué leur demande de fonds de soutien, 5 communes n'avaient pas sollicité l'aide au 25 novembre 2015. Elles ont été relancées par les services de la DSDEN et doivent valider leur demande avant le 11 décembre 2015. Un acompte global de 267043,38 € a été alloué aux 129 communes pour 13 937 élèves.



L'accompagnement des Caisses d'Allocations Familiales

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée avec l'Etat pour la période 2013 à 2017, la branche Famille s'est engagée à accompagner la mise en oeuvre de la réforme des rythmes éducatifs afin de développer de nouveaux services en direction des enfants et des **familles en cofinçant l'accueil des enfants pendant le temps périscolaire.**

- Pour l'année 2014, le total des dépenses relatives à l'accueil sur le temps périscolaire a représenté 430 millions d'euros.
- **Pour 2015, le budget consacré par la Branche à l'accueil périscolaire s'élève à 574 M€.**

Par ailleurs, fin 2014, la CNAF a renforcé le soutien aux communes :

- ° Pour l'organisation et la coordination des actions d'accueil développées sur le territoire ;
- ° Pour une meilleure prise en compte de la montée en compétence des personnels : aide à la formation au BAFA et aide BAFD ;
- ° Par la création d'une aide nouvelle dite « ingénierie » visant à soutenir la mise en oeuvre du projet éducatif local sur le territoire.

En 2015 les conditions d'octroi de l'Aide spécifique (Asre) de la Caf sont :

Dans le cas d'une déclaration d'accueil de Loisir auprès de la DDCSPP

Signature d'une convention avec la Caf

0,52 € (en 2015) x le nombre d'heures réalisés par enfants
dans la limite de 3h/ semaine et de 36 semaines./an

En Haute-Loire , les heures d'accueil en périscolaire (TAP inclu) ont presque triplé en 2 ans....

La Caf de haute loire est signataire des PEDT et participe au suivi de la mise en œuvre de la réforme au niveau local et départemental.

Au 31/12/2013 nous avons **25 ALSH périscolaires** pour presque 430 000 heures d'accueil

Au 31/12/2014, ce sont **59 ALSH périscolaires** qui sont conventionnés avec la Caf

- Dont 52 Accueil de Loisirs qui ont signé une convention avec la Caf pour des heures TAP
- Dont 34 créés au 1/09/2014,

Cela représente un total de presque **800 000 heures d'accueils** effectués et un financement de presque 400 000 €

- Dont 43% en heures TAP (342 000 heures)
- et 53 % en heures periscolaires autres (457 000 heures soit une hausse de 6%) .

Globalement les heures d'accueil, periscolaire et TAP ont augmenté de 86% par rapport à 2013.

En 2015 ce serait **1 225 000 heures d'accueil** pour 637 000 €

- dont 62 % en TAP (764 000 heures)
- et 38% en périscolaire « classique » (460 000 heures)